

STC FORMATION CONSEIL

FONCTIONNEMENT DE LA COPROPRIETE

PROGRAMME DE FORMATION

7H 1 JOUR

Durée	7 heures de face à face pédagogique
Objectifs de la formation	A l'issue de la formation les stagiaires seront capables de : <ul style="list-style-type: none">▪ Comprendre le fonctionnement de la copropriété et le rôle des différents acteurs qui font l'entité
Public visé et pré requis	Gardiens, concierges, employés d'immeubles ayant la capacité de déchiffrer et de produire des messages écrits simples, et de communiquer à l'oral
Période d'intervention	A déterminer
Nombre de participants	15 participants maximum par session
Lieu	Stage en salle de réunion chez le client, ou location de salle de réunion, prévoir un espace suffisamment important pour la mise en pratique, salle accessible aux personnes en situation de handicap
Outils, méthodes et supports pédagogiques	Alternance de cours théoriques, d'exercices pratiques. Support de cours écrit et attestation de stage remis à chaque participant, module sur PowerPoint
Suivi de l'exécution du programme	Feuilles d'émargements, Attestation de stage remis à chaque participant en fin d'action
Modalités d'appréciation Des résultats	Test de positionnement au démarrage du stage Exercices pratiques et questionnaires d'évaluation des connaissances sur les domaines abordés réunis dans un livret test
Modalités d'accès et délais	Eligible au financement OPCO EP, si cotisations à jour. STC FORMATION CONSEIL se charge de faire les démarches de financement auprès de l'OPCO des entreprises de proximité. Demande de financement à réaliser 60 jours minimum avant début de l'action de formation.
Tarifs	119€ HT par personne.

Programme détaillé

Définition de la copropriété et son cadre légal

- Loi du 10 juillet 1965 et le cadre légal
- Les règles de la copropriété
 - ✓ Le règlement de copropriété
 - ✓ La répartition des charges de copropriété

Définition et rôle des différents acteurs de la copropriété

- Le syndicat des copropriétaires
 - ✓ Définition et rôle, personne morale, structure et gestion de la copropriété
- Le syndic
 - ✓ Définition et rôle, personne physique, ses obligations
 - ✓ Administration de la copropriété au nom du syndic
 - ✓ Application des décisions prises en assemblée générale
- Le conseil syndical
 - ✓ Définition et rôle, sa composition (président et copropriétaires élus)
- L'Assemblée générale
 - ✓ Définition et rôle, la convocation, l'ordre du jour, fréquence des assemblées, le vote en assemblée générale, la notion de répartition par tantième
- Le personnel d'immeuble
 - ✓ Définition et rôle, sa relation avec les différents acteurs de la résidence

La gestion courante de la copropriété

- ✓ L'entretien et le suivi des travaux sur la copropriété
- ✓ Les documents légaux : le carnet d'entretien, les comptes de la copropriété, les diagnostics obligatoires : Le plomb, L'amiante, Electriques et gaz, DPE, Termites, Risques naturels et technologiques, « Loi carrez »

Les responsabilités en cas d'accident

- ✓ Ce que dit la loi
- ✓ Etude d'un cas concret

Contact

STC FORMATION CONSEIL 2 allée des Sarthes 24750 Champcevinel
☎ 0672430943 ✉ stephaneclidat@gmail.com





STC FORMATION CONSEIL © 12/2020
2 Allée des Sarthes 24750 Champcevinel Tel : 06 72 43 09 43
stephaneclidat@gmail.com
© STC Formation conseil – Toute reproduction est interdite